



Recours contre le placement d'un enfant en famille d'accueil

Par **Cybere**, le **30/06/2009** à **00:47**

Bonjour,

Mon fils vient de m'apprendre que son fils agé de 10 ans dont il n'a pas la garde juste le droit de le recevoir un week end sur 2 vient d'être confié à une famille d'accueil.

Cette décision a été prise par le juge des enfants suite à l'alcoolisme de sa mère. Mon fils étant au rmi et ayant des antécédents de toxicomanie malgré sa demande de s'occuper de l'enfant, le juge n'a pas jugé souhaitable de lui confier.

En tant que grand-mère de l'enfant et ayant toutes les conditions requises a son bien-être, je souhaiterais connaître les démarches juridiques afin de récupérer la garde de mon petit fils.

Dans l'attente de votre réponse, je vous remercie par avance de prendre ma demande en considération.